

DÉMARCHE DE LABELLISATION

Les 3 étapes détaillées



LEFE

**Label Entreprise
Formation Europe**

1^{ère} ETAPE : engagement des 3 partenaires

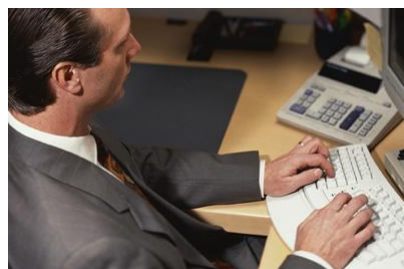
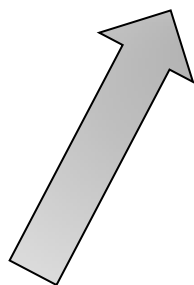
- **L'ENTREPRISE** peut entrer dans la démarche sur volontariat ou sur invitation d'un centre de formation.
- Elle prend connaissance du programme « Euro Label Entreprise FP » sur la page d'accueil et souhaite devenir membre du réseau.
- Elle accepte ensuite la **Charte d'adhésion** ce qui lui permet d'obtenir son Login et mot de passe
- A partir de là, l'entreprise se doit de remplir **sa fiche de présentation**. Elle précise à quel centre de formation elle est liée.
- **LE CENTRE DE FORMATION** aura les moyens d'inviter une entreprise qui accueillera un *de* ses élèves.
- C'est le centre de formation qui invite **LE STAGIAIRE** à s'inscrire et le met en relation avec l'entreprise
- Une fois que le trinôme est fixé : **signature de l'engagement tripartite**

Schéma



Une plateforme d'accès qui présente:

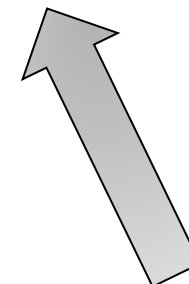
- L'origine du projet, l'équipe de travail
- Les objectifs
- La démarche de labellisation
- Un extrait du catalogue entreprise et centre de formation
- La Charte d'adhésion



1^{ère} connexion

Acceptation de la
Charte d'adhésion

Attribution d'un login
et mot de passe





Une fois entré dans L'Espace sécurisé



L'entreprise remplit **sa fiche descriptive** en précisant si elle est affiliée à un centre de formation



Le centre de formation remplit **sa fiche descriptive** en précisant avec quelle entreprise elle est en lien et quel sera le stagiaire



Le stagiaire est invité par le Centre de formation a entré dans l'espace sécurisé + **rédige son CV**

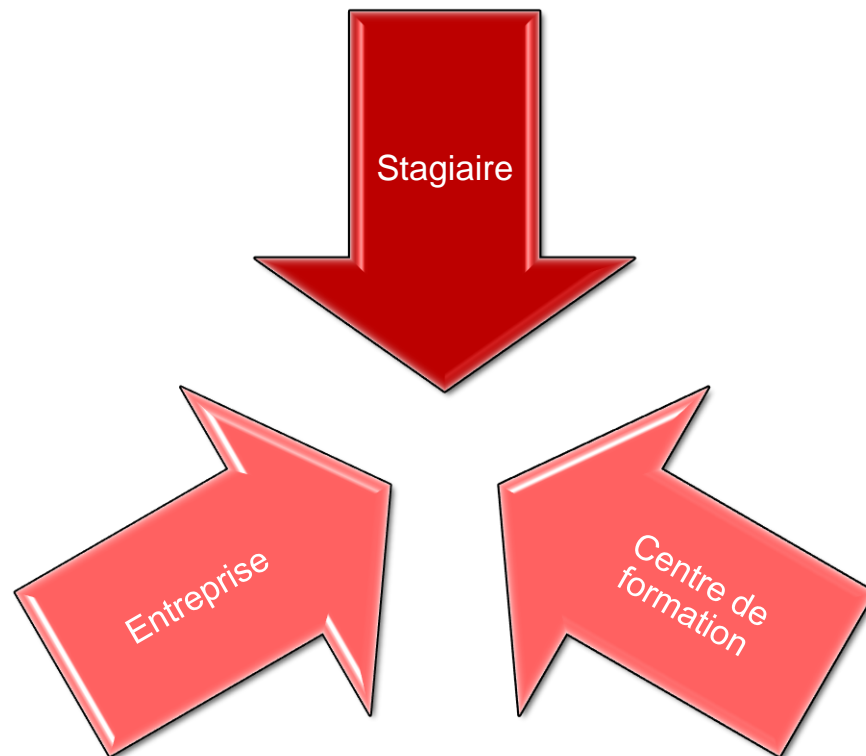
Le Centre de Formation est l'interface entre l'entreprise et le stagiaire. Une fois que le lien entre les 3 acteurs est établi clairement:

→ **signature de l'engagement tripartite**

le trinôme est formé → le processus peut alors démarrer

2^{ème} Etape : le stage et l'évaluation

- Le stage se déroule et à la fin chacun évalue (sous 1 mois) la qualité de l'accueil
- L'entreprise, le centre de formation et le stagiaire ont le même **formulaire d'évaluation**



3^{ème} Etape : la reconnaissance des compétences de l'entreprise

Si les 100% des critères fondamentaux non acquis

- Attribution d'une attestation + démarche de progrès
- Inscription dans le fichier de présentation des entreprises partenaires en cours de labellisation

Si 100% des critères fondamentaux acquis

- Attribution du Label + démarche de progrès
- Inscription dans le fichier de présentation des entreprises partenaires labellisées

Si 100% des critères fondamentaux + 70% des critères optionnels acquis

- Attribution du Label Premium + démarche de progrès
- Inscription dans le fichier de présentation des entreprises partenaires labellisées Premium

Quelques règles de fonctionnement

- Tous les ans, le serveur rappelle (plus login) aux entreprises qui n'ont pas reçu de stagiaire qu'elles doivent remettre à jour leurs coordonnées et reconfirmer leur désir de labellisation.
- Si l'entreprise n'obtient pas le Label à la suite de l'évaluation de l'accueil de 3 stagiaires sur des périodes différentes, la Charte d'adhésion sera rompue. L'entreprise pourra alors prétendre à une nouvelle adhésion qu'après une période d'1 an.
- Le label et le label Premium sont attribués pour 3 ans. (+ rappel informatique).
- A l'issue de ces 3 ans, l'entreprise fera l'objet d'un nouveau classement. Dès que l'entreprise atteint les critères requis, elle obtient le Label ou Label Premium (on n'attend pas les 3 ans à chaque fois)

Cas particuliers:

- **Label Premium** : si uniquement diminution des critères optionnels l'Entreprise garde son Label Premium pour la durée initiale de 3 ans, s'il n'y a pas de progression au bout des 3 ans, elle perd le Premium mais garde le label
- Une entreprise qui obtient le Label Premium lors de l'accueil d'un premier stagiaire et qui n'en reçoit plus sur la période de trois ans devra renouveler son adhésion
- **Label** : Problèmes : Si les critères fondamentaux acquis descendent en dessous de 80% pondéré sur la période de labellisation l'Entreprise perd automatiquement et immédiatement (avant la fin des 3 ans) son label mais reste dans la démarche
- Toute entreprise qui a perdu son label ou qui ne l'a pas encore obtenu dans les 3 ans est radiée du fichier et ne peut se réinscrire qu'après 1 an.